

portant nomination aux Cabinets du
Ministre de la Culture et des Commu-
nications et du Ministre chargé des
Relations avec le Parlement, Porte-
Parole du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- VU le Décret N°92-22 du 6 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement ;
- SUR proposition des Ministres compétents ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Mars 1994 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées :

* Au Ministère de la Culture et des Communications

- Directeur de Cabinet : Jean AKOHOUINDO
- Chef de Cabinet : Monsieur Mathias LABINTAN
- Conseiller Technique : Monsieur Germain ADINGNI (cumulativement avec ses fonctions actuelles).

* Au Ministère chargé des Relations avec le
Parlement, Porte-Parole du Gouvernement

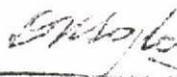
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Jérôme Comlan ALLADAYE

- Conseiller Technique aux Affaires Economiques et Sociales : Monsieur Simon GNANSOUNOU (cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Conseiller Technique aux Affaires Juridiques et Politiques : Monsieur Célestin MONTEIRO (cumulativement avec ses fonctions actuelles)
- Directeur des Affaires Parlementaires : Monsieur Marie-Epiphané SOHOUEUCU (cumulativement avec ses fonctions actuelles).

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 Mars 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



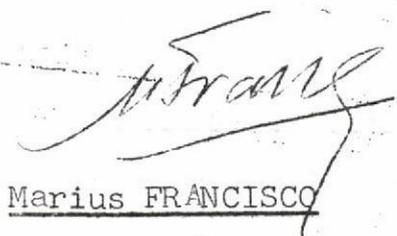
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



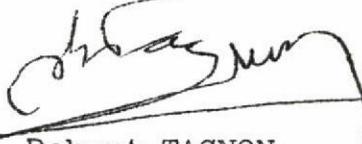
Marius FRANCISCO

Le Ministre chargé des Relations avec
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-
nement,



Théodore HOLO

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 4 MCC 4 MRP 4 MF 4 Autres Minis-
tères 15 SGG 4 DB-DCOF-~~DSDV-DTCP-DI~~ 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-GCONB-DCCT 3
CSA 1 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressés 7 JORB 1.-